

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Procès-verbal de la réunion du jeudi 27 août 2009 à 20 heures 30.**  
**Grande salle du conseil**

Conseillers en exercice : 15  
 Présents : 13  
**Votants : 14**  
 Convocations du 24 août 2009

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de Jean Claude RICHARD, Maire ; Jean BOURILLON, Armand LARGEAU, Philippe HEIDET, Christian FRANCOIS, Gilles BOUTEILLER, Christine MARTINEAU, Colette FRAIOLI, Pierre BOUTET, Nathalie BROCHARD, Olivier BOISSINOT, Thierry ROUGER, Jean-Paul BERTRAND.

Excusés : Olivier BOUCHAND qui a donné pouvoir à Jean BOURILLON, Philippe PRUNIER.

Secrétaire : Gilles BOUTEILLER

**DEMANDE DE DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE**

Délibération n° 45/2009 – exécutoire le 4 septembre 2009

Monsieur le Maire expose que le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 prévoit trois conditions pour un classement en commune touristique :

- la présence d'un office de tourisme classé,
- l'organisation "en périodes touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif",
- une capacité d'hébergement d'une population non-permanente répondant à un ratio minimal par rapport à la population permanente.

La commune de DAMVIX remplit les conditions ainsi posées. Le conseil municipal demande :

- de solliciter auprès du préfet la dénomination de « commune touristique » en application des articles R 133-32 R 133-33, R 133-34 et R 133-36 du code du tourisme,
- d'autoriser Monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

La dénomination « commune touristique », si dénomination il y a, sera délivrée pour une durée de 5 ans.

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS REELS DELIVREE AUX GERANTS DES EMBARCADERES**

Délibération n° 46/2009 – exécutoire le 4 septembre 2009

L'activité de la SARL PATHERVAL s'exerce sur le domaine public communal (le port). Il y a donc lieu de consentir une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels.

Le conseil accepte et autorise l'établissement du contrat correspondant.

**PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS  
 RELEVANT DES SERVICES COMMUNAUX  
 EN CAS DE PANDEMIE DE GRIPPE A**

Délibération n° 47/2009 – exécutoire le 4 septembre 2009

Le conseil adopte le plan de continuité des services communaux en cas de pandémie de grippe A.

Ce plan a pour objectifs :

- La limitation des risques de contagion
- Le maintien de la capacité des services communaux à faire face à la crise,
- La protection des acteurs communaux de la crise

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES  
POUR L'ELABORATION DU PLAN D'ACCESSIBILITE  
DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)**

Délibération n° 48/2009 – exécutoire le 4 septembre 2009

Le conseil approuve le principe d'un groupement de commandes entre les communes de DAMVIX, MAILLE, ST PIERRE LE VIEUX, ST HILAIRE DES LOGES et VIX ayant pour objet la désignation d'un bureau d'études auquel sera confié l'élaboration du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics. (PAVE)

La commune de ST HILAIRE DES LOGES, coordonnateur du groupement sera chargée des procédures de passation du marché correspondant.

Chaque commune s'acquittera des frais liés au marché qui la concerne.